

**À l'attention de Monsieur Franck Riester, Ministre de la Culture et
Mme Catherine Ruggeri, Présidente du comité opérationnel de création du
Centre National de la Musique**

Copie à : Romain Laleix, Vice-Président du comité opérationnel, Sylviane Tarsot-Gillery,
Directrice de la Direction Générale de la Création Artistique, Alain Loiseau, Délégué
musique et Dominique Müller, Adjoint au Délégué musique

À Paris, le 21 octobre 2019

Monsieur le Ministre, Madame Ruggeri,

Le Centre National de la Musique est notre future maison commune. Par cette déclaration, vous avez fait nôtre ce projet en décidant de créer un outil destiné à la mise en œuvre d'une politique publique en faveur de la musique, en complément de la politique menée par le ministère et par les services déconcentrés de l'État, et aux côtés des politiques culturelles territoriales.

Si cet outil est réellement notre maison commune, alors il se doit d'être en capacité de comprendre, d'observer et de représenter l'ensemble des forces en présence dans l'écosystème musical français.

Le projet de décret que vous devez nous soumettre dans sa version quasi-définitive le 25 octobre prochain est à cet égard au centre de nos préoccupations. N'ayant pu le lire dans sa version modifiée après le comité plénier de juillet, nous ne pouvons réagir autrement qu'en exprimant une demande qui nous semble essentielle pour que la garantie de la représentation de la diversité des acteurs du monde de la musique soit effective dans notre future maison commune.

Nous, fédérations du monde de la musique et réseaux territoriaux, forts de la légitimité de nos milliers d'adhérents, nous travaillons la question des politiques publiques, dans de multiples instances et par de multiples biais, en partenariat avec le ministère de la Culture et avec les collectivités, au plus près des territoires, en complément du travail mené par les syndicats professionnels représentatifs et dans le respect des droits culturels qui président aussi à la création du CNM.

Nos analyses, étayées par une expertise indiscutable en matière d'observation, de recherches-actions, de projets coopératifs sur des questions aussi variées que la diffusion, la création, l'international, les pratiques musicales, la question des territoires, la musique enregistrée (...) nous rendent indispensables à la structuration du monde des musiques, et doivent pouvoir être représentées dans les futurs organes de gouvernance du Centre National de la Musique.

Parce que nous portons une vision complémentaire de celle des organismes qui siègeront au sein du comité des professionnels du futur Centre National de la Musique, nous y revendiquons notre présence ; une présence utile pour la mission du Centre National de la

Musique et donc une présence au sein d'un comité professionnel au rôle renforcé, décisionnaire sur certains aspects de ses missions - précisément sur le nombre, les compétences, les modalités de fonctionnement et la composition des commissions que le comité des professionnels peut créer pour l'exercice des missions de l'établissement, et notamment des commissions spécialisées chargées de donner un avis sur l'attribution des aides financières, ainsi que sur les conditions générales d'attribution des subventions, prêts et avances ainsi que les conditions de leur remboursement.

Si nos fédérations et réseaux étaient absents dans ce comité professionnel, ou même s'ils ne pouvaient y obtenir une représentation proportionnelle à leur importance numéraire, cela constituerait un manquement grave à la représentation de la diversité des esthétiques, des modèles économiques et des acteurs du secteur musical. Nous demandons pour ce faire 6 postes à minima dans cet organe, proposés comme suit : 1 poste médias, 1 poste réseaux territoriaux, 3 postes spectacle vivant et 1 poste musique enregistrée. C'est ce qu'il nous semble juste pour établir, au sein de cet outil de politiques publiques, un équilibre respectueux de la diversité des acteurs de l'ensemble du monde de la musique.

Les positions que nous avons précédemment formulées ont manifestement été peu entendues par la mission Centre National de la Musique. Considérant qu'il en va de notre avenir commun, nous espérons que la présente demande, aussi claire et ferme qu'elle reste modeste, sera cette fois prise en compte.

Les réseaux et fédérations de la musique

AJC, le réseau des diffuseurs de jazz
GRANDS FORMATS, fédération d'artistes pour la musique en grande formation
FUTURS COMPOSÉS, le réseau national de la création musicale
HAUTE FIDÉLITÉ, Pôle Régional des Musiques Actuelles Hauts de France
La FEVIS, Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés
La FÉDÉLIMA, Fédération de lieux et projets de musiques actuelles
La FÉLIN, Fédération nationale des Labels Indépendants
La FAMDT, Fédération des Acteurs et Actrices des Musiques et Danses Traditionnelles
La FNEIJMA, Fédération Nationale des Écoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles
L'UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles
La FERAROCK, Fédération des Radios Associatives Musiques Actuelles
RADIO CAMPUS FRANCE, le réseau national des radios étudiantes
Le PAM, Pôle de Coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud et Corse
LE PÔLE, Pôle de Coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire
Le RIF, Réseau des musiques actuelles en Ile-de-France
Le RIM, Réseau des Indépendants de la Musique
Le RMAN, Réseau des Musiques Actuelles en Normandie
OCTOPUS, Fédération des Musiques Actuelles en Occitanie
ZONE FRANCHE, le Réseau des musiques du monde

Pour la mobilisation unitaire :

Aude Chandoné, déléguée générale de Grands Formats - 06 12 99 47 65 / aude@grandsformats.com
Stéphanie Thomas, coordination de la coopération professionnelle à la Fédélima - 07 86 96 96 44 / stephanie.thomas@fedelima.org